

**Éléments pour compléter la convention de stage du collège:**

La convention devra être remplie en quatre exemplaires.

Pour compléter la partie de la convention qui concerne l'IPHC, voici les éléments dont vous aurez besoin :

Organisme d'accueil : CNRS – 23 rue du Loess – 67037 STRASBOURG

Lieu d'exécution : IPHC

Représenté par: Monsieur Patrice SOULLIE, Délégué Régional du CNRS

Numéro de SIRET : **180 089 013 000 023** APE : 7219Z

Horaires (à titre indicatif) : Du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30.

**Les exemplaires devront être signés par l'élève, son professeur responsable et la direction du collège avant de nous être envoyés** par voie postale avec une copie par e-mail à Pierre Van Hove.